

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX



SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE  
2<sup>ème</sup> Direction Chargée des Cultes  
Associations et E.N.P.

N° JUST/SG/20/...../2020  
642

F. 92

**Accusé de réception n° F.92/37.259**

Reçu de Monsieur.....**SINGIRA MARIUS** Trésor.....**Président et Représentant.**

**Le dossier** de l'Association **Sans But Lucratif non Confessionnelle** dénommée :

" **COMITE D'ENTRAIDE FAMILIALE** "

en sigle :....." **CEF/Abel** "

dont le siège social est fixé .... à **Alex. Luumba**, Collectivité **Tanganyika**, Territoire de **Fiehi**.

..... **Provincs du Sud-Kivu/RDC.**

**Motif** :..... **Requête en obtention de la personnalité juridique introduite le 17 février 2020**

F. 92

16 FEV 2020



Fait à Kinshasa, le 16 février 2020  
Le Directeur-Chef de Service  
**des Cultes et Associations**  
ASSOCIATION  
SP  
**Georges MFIJIB MABI MAKANDA**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU SUD-KIVU

TERRITOIRE DE FIZI

DECISION N° 5072/8/TF/BR/AT/FZ/SK/2010  
PORTANT AUTORISATION PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT DE  
L'ASSOCIATION DENOMMEE COMITE D'ENTRAIDE FAMILIALE  
"C.E.F" asbl

L'Administrateur du territoire,

vu la constitution de la République démocratique du Congo à son article 37.

vu le décret-loi n° 08 du 02 Juillet 2008 portant organisation territoriale, politique et administrative de la République démocratique du Congo.

vu l'ordonnance n° 08/058 du 24 Septembre 2008 portant nomination des administrateurs de territoire et administrateurs de territoire assistants.

vu la loi n° 004/2001 du 20 Juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique.

Attendu que l'association COMITE D'ENTRAIDE FAMILIALE "C.E.F" en sigle poursuit les objectifs visant à lutter contre la pauvreté par l'amélioration des conditions socio-nutritionnelles, sanitaires, économiques, environnementales et éducatives pour le bien-être de la population.

considérant la nécessité de doter cette asbl d'une autorisation provisoire de fonctionnement.

vu la nécessité:

DECIDE

Art 1: est autorisée à fonctionner à travers toute l'étendue du territoire de Fizi dénommée COMITE D'ENTRAIDE FAMILIALE "C.E.F" en sigle créée à KVR-LUSAMBO en date du 01.07.2000 dont le siège social est établi à KVR-LUSAMBO en attendant l'obtention de la personnalité juridique.

Art 2: Le chef de service du développement rural ainsi que celui des affaires sociales sont chargés chacun à ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

fait à FIZI, le 22/02/2010

L'Administrateur du territoire



Célestin KATUMBE MWAWASHYMA S

DE DIVISION



LA JUSTICE  
DIVISION PROVINCIALE DU stJD-Kžvu  
295 13VK.A.Y11

**CERTIFICAT DE DEPOT.**

N° JUST. <sup>12/SKV/2943</sup> 2009.

Nous soussigné, Berthe CHEKANABO NSIMIRE, Chef de

association sans but lucratif, non confessionnelle dénommée :  
COMITE D'ENTRAIDE FAMILIALE  
en sigle « C.E.F. » dont le siège social est établi à KAKE LUSAMBO/FIZI  
Division Provinciale de la Justice du Sud-Kivu à Bukavu, certifions que  
cette association sans but lucratif, non

» dont le siège social est établi en Province du Sud-Kivu en  
République Démocratique du Congo ; ayant déposé ses statuts en vue de l'obtention  
de la personnalité juridique, est enregistrée ce jour par nos services,

Lo dossier de cette association est-orienté au Gouvernorat de Bukavu. En  
avis et considérations favorables, conformément aux articles 4, 5, de la Loi n°  
004/2007 du 20 juillet 2007 portant dispositions générales applicables aux  
associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique et de l'article 37 de la  
constitution de la République Démocratique du Congo,

Considérant l'article 1<sup>er</sup> de l'Ordonnance n° 12/356 du 6 novembre 2007  
relative que modifiée à ce jour et l'Ordonnance 07/018 du 18 mai 2007 fixant les attributions des  
Ministères, il est délivré à cette association un certificat de dépôt pouvant lui servir des  
renseignements à qui de droit en attendant l'obtention de la personnalité juridique,

Fait à Bukavu, le 28 / -IZ - 12009,



**MINISTRE DU PLAN**

*Secrétariat Général*

*Direction de la Coordination des Ressources Extérieures*

N/Réf. BUR/SG/MIN/PLAN/DCRE/fk/404/2023

Kinshasa, le

19 DEC 2023

**Transmis copie pour information à :**

- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Plan ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre du Plan ;
- Monsieur le Secrétaire Général au Plan.

**(Tous) à Kinshasa/Gombe**

**A Monsieur le Président de l'ASBL  
Comité d'Entraide Familiale  
Avenue Ake – Lusahbo/Fizi  
à Bukavu/Sud Kivu**

**Objet : Notification Certificat  
d'Enregistrement.**

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente, le Certificat d'enregistrement N°2247/PL/DCRE/2023 en annexe, signé le 13 Décembre 2023 par Monsieur le Secrétaire Général au Plan.

Par ailleurs, je saisis cette opportunité pour vous rappeler que ce document est valable pour une durée de 24 mois renouvelable à dater du 12 Décembre 2025 et peut être annulé ou retiré d'office au cas où le but pour lequel il a été accordé n'aurait pas été respecté ou si pour une raison quelconque, votre ASBL est déclarée non opérationnelle.

Ainsi, conformément à l'article 45 de la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux ASBL et EUP, je vous demande de transmettre régulièrement vos rapports d'activités au Ministère du Plan, pour une évaluation physique.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Saturnin KITE-NDUWA**  
Directeur-Chef de Service





Ministère du Plan  
& Suivi de la Mise en oeuvre  
de la Révolution de la Modernité

**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT N° 2247/PL/DRE/23**

Le Ministère du Plan & Suivi de la Mise en oeuvre de la Révolution de la Modernité, en référence aux dispositions de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001, certifie que.....

..... installée en République Démocratique du Congo dans la Province de.....

District/Ville..... BUKAYU....., Territoire/Commune de..... FIZI.....

Rue :... AKE - LUSAHBO / FIZI... N°....., est enregistrée sous le numéro... 2247/PL/DRE/23 dans la

catégorie des ASBL, ONG, E.U.P. DE DEVELOPPEMENT... Domaine d'Intervention :... SOCIAL.....

En foi de quoi, il lui est délivré le présent Certificat, valable pour 24 mois, et renouvelable à dater du... 12 DECEMBRE 2025... pour lui permettre d'exercer les activités liées à sa vocation sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Kinshasa, le... 13 DEC 2012.....

Le Secrétaire Général au Plan  
*[Signature]*  
EPEMBO MOSANGO  
Secrétaire Général

République Démocratique du Congo  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE  
PROVINCE DU SUD- KIVU



COORDINATION PROVINCIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

FICHE D'IDENTIFICATION TENANT LIEU D'ATTESTATION DE PARTENARIAT  
N° 39/02/CPEDD/SK/2018

Je soussigné, TCHALIMBA OLOWENE Jean de Dieu, Coordinateur Provincial de l'Environnement et Développement Durable du Sud-Kivu, atteste par la présente que l'organisation dénommée Comité d'entraide Familiale « CEF, asbl » actuellement pour siège social dans la ville de BARAKWI Province du SUD-KIVU, République Démocratique du Congo ; est une organisation sans but lucratif, opérationnelle dans la Province du Sud-Kivu et ayant comme rayon d'action Territoire de Fizi.

Domaine d'intervention : Reboisement et autres activités bien spécifiées dans ses statuts.

Pour ce faire, la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable du Sud-Kivu soutient et encourage les actions de l'organisation CEF et promet sa franche collaboration de partenariat pour l'atteinte des objectifs qu'elle s'est assignés.

Cette organisation accepte de rendre compte de ses activités dans les domaines intéressant le secteur et de recevoir les missions de suivi et évaluation de la Coordination Provinciale de l'Environnement chaque fois qu'elles seront programmées ainsi que le contrôle technique.

Pour l'Organisation,



Bukavu, le 9/10/2018

Le Coordinateur Provincial,

TCHALIMBA OLOWENE Jean de Dieu  
Chef de Division



République Démocratique du Congo  
Province du Sud - Kivu  
Mairie de Baraka



FICHE D'IDENTIFICATION D'ONGD  
A CARACTÈRE URBAIN

1 IDENTIFICATION DE L'ONGD

- Dénomination: C.E.F
- Domaine d'intervention: PROTECTION ENVIRONNEMENT
- Caractère de l'ONGD: HUMANITAIRE
- Objectif à court terme: CASERNE DE BARAKA
- Objectif à long terme: lutte contre la pauvreté
- Activité principale: Vente de produit agricole
- Autres activités: les autres activités agricoles
- Siège social: P.E - USAMBO
- Siège administratif: A.K. - USAMBO
- Date de création: 2017/2018

2 IDENTIFICATION DU(DES) PROMOTEUR(S)

- Promoteur de l'ONGD: (G.P. - USAMBO) LUMONA JUSTIN
- Nationalité: CONGOLAISE
- Formation: Institut des affaires économiques
- Fonction dans l'ONGD: Président
- Adresse et N° Téléphone: [blank]
- Autre Personne de Référence:
  - Nom: DEMBANI USENI
  - Nationalité: CONGOLAISE
  - Formation: [blank]
  - Fonction dans l'ONGD: RECEPTRICE
  - Adresse et N° Téléphone: [blank]

3 RENSEIGNEMENTS SUR L'ONGD

- Quelle est la principale source de financement de l'ONGD: cotisation de membre
- L'ONGD est-elle liée aux activités qui favorisent la guerre, la haine, le tribalisme ou le racisme? OUI  ou NON
- L'ONGD est-elle liée aux activités de trafic d'être humain humain ou de commerce illicite? OUI  ou NON

Autres Renseignements:

Le Responsable  
de l'ONGD  
(Nom, Postnom et Signature)

M. BIELERON ETANG  
M. BIELERON ETANG  
[Signature]

Le Maire de La Ville de Baraka

[Signature]  
Scellé

Le Bureau Urbain  
des affaires sociales  
(Nom, Postnom et Signature)

[Signature]  
ABEL - MUKA